

# MAYA

n°28 Septembre 2013

# ZINE

Périodique trimestriel  
de Miel Maya Honing asbl

BELGIQUE-  
BELGIE  
P.P.  
4099 LIEGE X  
9/2579

Bureau de dépôt 4099 Liège X  
n°agrégation P302363

Miel Maya Honing asbl, rue de Steppes 26 - 4000 Liège

**DOSSIER**  
VENDRE SUR LE MARCHÉ  
LOCAL OU EXPORTER ? pp.5-8

## CARNET DE ROUTE

Sur le chemin du miel  
blanc d'Oku

p.3

## ÉDUCATION

Fairtrade@school

p.4

## COMMERCE ÉQUITABLE

Commerce équitable et  
droit à l'alimentation

p.9

## NOUVELLES & AGENDA

p.10

## D'ICI, DE LÀ

Une indication géographique  
protégée

p.11



Beekeeping for development

## ÉDITORIAL

Vendre sur le marché local ou exporter ? Cette question nous est souvent posée lors d'un premier contact avec un projet apicole. Ces derniers mois, nous avons eu l'occasion d'en débattre avec Julien et Mathilde, de retour de Bolivie et du Cameroun, ainsi qu'avec Dieudonné et Fidy, apiculteurs au Congo (RDC) et à Madagascar. Ce fut également le cas lors de ma mission au Honduras, début février. Grâce à notre appui financier, les apiculteurs d'Oku au Cameroun ont pu présenter leur miel dans leur région, lors d'un Salon de l'Agriculture. Cet appui modeste (1.000 Euros) a été efficace et nous encourage à appuyer les efforts de commercialisation locale. Un sujet d'actualité au moment où commence la Semaine du commerce équitable<sup>1</sup> !

Benoît Olivier



Récolte du 1<sup>er</sup> mai 2013, forêt du Kilum-Ijim, Oku, Région du Nord-Ouest, Cameroun.

### L'organisation Maya, c'est qui, c'est quoi ?

**Miel Maya Honing asbl est une organisation non gouvernementale (ONG) agréée.** Elle est active au Nord et au Sud. Au Sud, ses activités consistent en l'appui à des organisations apicoles du Mexique, d'Amérique Centrale et d'Afrique, sous la forme de projets de développement. Au Nord, elle sensibilise la population belge au commerce équitable du miel.

Ces activités sont financées par des subsides, par les dons des particuliers et par des recettes diverses (animations, livres et autres publications, abonnements au périodique). Maya Fair Trade scrifs, organisation liée à Miel Maya Honing asbl, contribue également au financement des projets au Mexique, en Amérique Centrale et en Afrique.

**Maya Fair Trade scrifs (société coopérative à responsabilité limitée et à finalité sociale) a pour principale activité l'importation de miel du commerce équitable et sa commercialisation**, soit en bocal, en seau, etc., soit au sein de produits composés, comme les bonbons au miel, les spéculoos, les pains d'épices, les nougats, etc. Elle est financièrement indépendante et ne perçoit aucun subside.

#### Miel Maya Honing asbl

L'équipe de Miel Maya Honing comprend :  
Laure Combeaud, Katleen Cuypers, Noémie El Agrebi, Benoît Olivier, Emilie Sainvitu.

Rue de Steppes 26 - B-4000 Liège (siège social)  
T. 04 / 380 06 18 - F. 04 / 380 45 99  
liege@mayabe - www.mayabe

Valkenrijgang 26 - B-3000 Leuven  
T. 016 / 22 91 80  
leuven@mayabe - www.mayabe

Miel Maya Honing asbl est agréée pour délivrer des attestations fiscales, pour tout don d'au moins 40 € par an (versé en une ou plusieurs fois).  
Compte bancaire : IBAN BE 91 3400 6533 3376, Code BIC : BBRUBEBB

#### Colophon

Secrétaire de rédaction : Noémie El Agrebi  
Comité de rédaction : Laure Combeaud, Katleen Cuypers, Noémie El Agrebi, Benoît Olivier et Emilie Sainvitu.  
Ont également collaboré à ce numéro : Jean Grandjean et Mathilde Sanglier.

Conception : www.synthese.be  
Impression : AZ PRINT  
Imprimé à 1000 exemplaires sur papier 100% recyclé et blanchi sans chlore.  
Encres d'origine végétale, biodégradables.

Crédit photographique : tous droits réservés pour Miel Maya Honing.  
Auteurs : Noémie El Agrebi, Griet Hendrickx, Benoît Olivier, Ludivine Pastor, Emilie Sainvitu, Mathilde Sanglier.

**Abonnement : 10 € par an (4 numéros)**  
**Votre abonnement nous aide à continuer à publier ce Mayazine.**  
Compte bancaire IBAN BE 91 3400 6533 3376, Code BIC : BBRUBEBB, mention « **abonnement Mayazine** ».

Périodique édité avec le soutien de la DGD (Direction Générale du Développement).

**Couverture**  
Fleur et Apis mellifica adansonii, mai 2009, Bonga, Ethiopie.

Le Mayazine veut être attentif à la question du genre : nous n'oublions pas les nombreuses femmes qui participent à l'apiculture, même si nous écrivons « les apiculteurs » et non « les apicultrices ».

<sup>1</sup> Semaine du commerce équitable : du 2 au 12 octobre www.befair.be

## CARNET DE ROUTE SUR LE CHEMIN DU MIEL BLANC D'OKU AU NORD-OUEST DU CAMEROUN

Étudiante dans le commerce équitable et le développement international à l'université Van Hall Larenstein de Wageningen (Pays-Bas), je reviens d'un séjour de huit mois et demi au Cameroun où j'ai découvert l'apiculture et plus particulièrement le Miel Blanc d'Oku.

Mathilde Sanglier

**S**EPTEMBRE 2012, c'est la saison des pluies et je suis entassée à l'arrière d'un bus avant de me retrouver ensuite en équilibre entre un morceau de siège et le frein à main à l'avant d'une ancienne Toyota. Il pleut, la route est boueuse et accidentée. Nous n'arriverons pas jusqu'à Oku ce soir-là. Au petit matin, le parcours final est plus agréable : assise à l'arrière d'une moto, mes yeux boivent à pleine soif ce paysage féérique de montagnes verdoyantes.

Le village d'Oku se situe à 2 000 mètres d'altitude au pied de la forêt du Kilum-Ijim qui s'étend jusqu'au plateau du Mont Kilum (3 011 m.). Dans cette forêt tropicale d'altitude qui regroupe toute une flore spécifique; de nombreux villageois produisent de manière ancestrale un miel blanc et crémeux, caractéristique de cette région.

Ma première mission consistait à réaliser une étude de faisabilité de la certification Commerce Équitable pour ces producteurs de miel blanc. En me basant sur les critères de FLO<sup>1</sup> j'ai conclu que les apiculteurs produisaient de trop faibles quantités pour couvrir raisonnablement les frais de certification. De plus, le prix minimum garanti aux producteurs par FLO est actuellement



Récolte du 1<sup>er</sup> mai 2013, forêt du Kilum-Ijim, Oku, Région du Nord-Ouest, Cameroun.

inférieur au prix dont bénéficient les apiculteurs sur le marché local. En effet, le miel est un produit de luxe très valorisé au Cameroun, surtout pour ses vertus médicinales. En outre, le système de certification de FLO est exigeant et nécessite une certaine capacité d'administration, ce qui n'est pas forcément réaliste en milieu rural. C'est pourquoi à la fin de mon étude, je n'ai pas recommandé aux apiculteurs de se lancer dans le système de certification de FLO, du moins pour le moment.

En revanche, le marché national, qui est plus facile d'accès, reste inexploité et le miel blanc est peu connu au Cameroun, raison pour laquelle je me suis lancée dans la rédaction d'un projet de promotion national du Miel Blanc d'Oku. Grâce au soutien financier de MMH et de la municipalité d'Oku, j'ai pu exposer le miel d'Oku, fin mars, au Salon International de l'Agriculture de Dschang (Ouest Cameroun) où de nombreux visiteurs ont été enchantés d'apprendre l'origine de ce miel exceptionnel.

<sup>1</sup> FLO : Fairtrade Labelling Organization, www.fairtrade.net

## ÉDUCATION FAIRTRADE@SCHOOL

**Fairtrade@school a battu un record en 2013 ! Au total, dans 91 écoles belges, plus de 38.000 élèves, enseignants, parents et grands-parents ont été sensibilisés au commerce équitable grâce à des activités multiples. Outre l'aspect événement, c'est surtout l'occasion de sensibiliser et de mobiliser les jeunes pour le commerce équitable.**

Katleen Cuypers et Emilie Sainvitu

**À L'OCCASION** de la journée internationale du commerce équitable du 11 mai 2013, Miel Maya Honing, Oxfam-Wereldwinkels et Oxfam-Magasins du Monde (soutenus par la province du Brabant Flamand) ont invité les écoles à organiser une action pour mettre le commerce équitable à l'honneur. Voici un petit aperçu de l'édition de 2013...

Le beau temps n'était pas au rendez-vous cette année, mais pas mal d'activités avaient une note estivale : petits déjeuners et pique-niques équitables, stands de vente et de dégustation, ateliers de cuisine avec et sans parents, visites de Magasins du Monde, mise en place d'un Chocolat-drive-in géant...

Fairtrade@school ce n'est pas seulement un concours festif, c'est aussi un travail en profondeur réalisé par les enseignants. En effet pour mobiliser les jeunes, les professeurs parlent du commerce équitable dans leur cours, organisent des réunions de préparation ou encore font appel à des personnes extérieures, pour que les jeunes voient l'intérêt de mener ce genre d'action.

Même si MMH travaille principalement dans le primaire, nous voulons

approfondir notre travail dans le secondaire. Souvent nous travaillons avec un enseignant en particulier qui intègre le thème du CE dans un de ses cours et nous invite pour réaliser une animation. Le fonctionnement des écoles secondaires se prête peu à des projets collectifs, il n'est donc pas toujours possible de réaliser une mise en action à l'échelle de l'école. FT@school est donc pour nous l'occasion d'appuyer les enseignants dans leur démarche en leur offrant une visibilité nationale de leurs activités, tout en mettant l'ensemble de l'école en action.

C'est pourquoi nous encourageons les enseignants avec qui nous travaillons à participer à cet événement. C'est également une belle occasion pour nos chargées d'éducation, francophone et néerlandophone, de travailler ensemble sur un projet à un niveau national. Nous tenons donc à nous investir davantage dans ce projet qui correspond aux objectifs de Miel Maya.

Chères enseignant-e-s, faites d'ores et déjà une croix dans votre agenda : **le vendredi 9 mai 2014 !** Pour en savoir plus sur l'édition 2014, rendez-vous sur le site : <http://www.fairtradeday.be/>



Les gagnants de la province du Limbourg : Ecole primaire In den Hof de Lanaken, 17 mai 2013.

### Et les gagnants sont :

- Flandre occidentale : Athénée Royal d'Avelgem
- Flandre orientale : Don Bosco enseignement primaire spécialisé d'Alost et Athénée Royal de Zelzate.
- Brabant flamand : Athénée Royal 2 Ring à Louvain
- Anvers : Ecole Anton Bergmann de Lier
- Limbourg : Ecole primaire In den Hof de Lanaken
- Région Bruxelles-Capitale : le Lycée Dachsbeck
- Brabant wallon : pas de candidat recevable
- Hainaut : l'Institut Sainte-Thérèse de Manage
- Liège : l'Institut de l'Instruction Chrétienne à Flône
- Namur : pas de candidat recevable
- Luxembourg : le Collège d'Alzon de Bure

## DOSSIER VENDRE SUR LE MARCHÉ LOCAL OU EXPORTER ?<sup>1</sup>

Julien et Mathilde sont deux étudiants qui viennent de séjourner plusieurs mois, l'un en Bolivie<sup>2</sup>, l'autre au Cameroun,<sup>3</sup> pour étudier la faisabilité de l'exportation de miel dans le cadre du commerce équitable. Leur expérience nous donne l'occasion de refaire le point sur une question qui nous est souvent posée, la relation entre la vente sur le marché local et l'exportation.

Benoît Olivier

**LORS DE NOS CONTACTS** avec des apiculteurs du Sud, des ONG etc., bien souvent se profile la question en sous-entendu : MMH appuiera-t-il ce projet à condition qu'un jour cette organisation apicole vende du miel dans le commerce équitable ? ou bien : serait-il possible de « monter » un projet pour exporter le miel ?

Un projet apicole doit d'abord répondre aux besoins des producteurs : améliorer leurs revenus, diversifier la diète alimentaire de la communauté, polliniser les cultures, etc. En principe, c'est seulement lorsque la production ne peut pas être absorbée par le marché local ou national que l'exportation se justifie.<sup>4</sup> Dans ce cas, un projet peut avoir pour but d'aider une organisation apicole à obtenir la certification équitable.

Sur le marché local, les producteurs sont souvent démunis par rapport aux intermédiaires et sont désavantagés au moment de négocier le prix de vente de leur miel. L'exportation via le commerce équitable apparaît alors comme une solution, pour



Paysage du nord de l'Éthiopie, Septembre 2012.

améliorer le prix. Mais est-ce nécessairement la bonne solution, en particulier lorsque le marché local n'est pas saturé et qu'il existe une demande de miel insatisfaite ? Dans ce cas, le prix du miel au détail, obtenu par l'apiculteur qui vend directement au consommateur, sera élevé, par le seul jeu de la loi de l'offre et de la demande, et sera souvent supérieur au prix de gros que le commerce équitable peut

offrir à la coopérative apicole.

C'est lorsque la coopérative tentera de vendre de gros volumes, soit directement, soit via un intermédiaire, que les « problèmes » commenceront : la coopérative, par manque d'expérience dans la vente, reste avec des stocks invendus ; les clients ne paient pas ; l'intermédiaire ne respecte pas le prix accordé initialement, etc.

<sup>1</sup> Voir aussi notre dossier de décembre 2009, intitulé « Autoconsommation, vente locale et exportation de miel » (Mayazine n°14). <sup>2</sup> Voir Carnets de route, juin 2013. <sup>3</sup> Voir, dans ce numéro, les rubriques Carnets de route et D'ici de là. <sup>4</sup> Bien que l'Europe soit le principal marché d'exportation du miel, il ne faut pas perdre de vue les pays voisins ou d'autres marchés à fort pouvoir d'achat mais moins exigeants au niveau des normes sanitaires, comme les Emirats arabes.

La solution idéale consiste, dans ce cas, à renforcer la coopérative, en l'aidant à promouvoir son miel sur le marché local, en formant ses dirigeants aux techniques de marketing et en l'encourageant à conclure des alliances commerciales avec d'autres organisations similaires. Ainsi, progressivement, elle renforcera son pouvoir de négociation et obtiendra de meilleures conditions pour la vente de son miel au prix de « gros ». Si on passe outre cette étape et qu'on met en place, prématurément, un projet de commerce équitable, la coopérative risque fort de délaisser son marché local et de dépendre exclusivement de ses clients à l'exportation.

Autrement dit, un projet de commerce équitable doit s'intégrer dans une stratégie locale, mais à quel moment ?

faut-il, au préalable, que le marché local ait été saturé ? Le processus n'est pas nécessairement linéaire : un projet de commerce équitable peut aider la coopérative à professionnaliser son activité, à améliorer la qualité de son miel, à mieux maîtriser les coûts de production etc.

Le commerce équitable possède aussi un avantage fréquemment sous-estimé, auquel le producteur donne parfois autant d'importance qu'au prix, voire plus : puisqu'il s'agit d'un commerce de gros, cela veut dire qu'un volume important (un conteneur maritime comprend 20 tonnes de miel) est payé en un court laps de temps. Sur le marché local, par contre, le producteur doit parfois attendre une année complète avant que la coopérative ne puisse payer tout ce qu'elle lui doit. Et s'il a besoin

d'argent, il devra l'emprunter : au Mexique et en Amérique centrale, les taux d'intérêt vont de 20% à 30% par an ! L'exportation peut donc éviter aux producteurs de s'endetter à de telles conditions.

Enfin, certains aspects symboliques ne doivent pas être oubliés. Exporter vers l'Europe donne confiance et fierté au producteur, et aussi du prestige : par effet boomerang, cela peut aider la coopérative à renforcer sa crédibilité, vis-à-vis des consommateurs locaux mais aussi vis-à-vis des autorités locales : « on n'est jamais prophète dans son pays », dit l'adage. En conclusion, un projet de commerce équitable peut avoir du sens sur un marché non saturé, si la coopérative mène une stratégie articulante intelligemment commercialisation locale et exportation.

## Tous les pays ne sont pas autorisés à exporter du miel vers l'Union Européenne

Dans le Mayazine de septembre 2012,<sup>1</sup> nous avons présenté l'ensemble des dispositions réglementaires, toujours plus contraignantes, qu'il faut respecter pour pouvoir exporter du miel vers l'UE. Le respect de ces dispositions incombe, pour la plupart, aux entreprises exportatrices. Il en est cependant une, peu connue, qui concerne spécifiquement les autorités nationales des pays exportateurs : celles-ci doivent demander un agrément à la Commission européenne pour que leur pays figure sur une liste, régulièrement actualisée sur base d'un contrôle annuel, des pays autorisés à exporter du miel vers l'UE.

Cet agrément est octroyé sur base d'un dossier décrivant le dispositif mis en œuvre pour contrôler la présence éventuelle de résidus de différentes substances interdites pour l'élevage, telles que les hormones et les antibiotiques. Cette réglementation<sup>2</sup> s'applique donc spécifiquement à tous les produits d'origine animale : viande, lait, œufs, mais aussi à tous les produits issus

de l'aquaculture ainsi que le miel. L'agrément doit être demandé pour chacun de ces produits.

Les pays africains sont peu suspects d'utiliser des antibiotiques dans la production de miel. Paradoxalement, ce sont les principales victimes de cette directive, car ils disposent rarement d'une législation sanitaire en la matière ou de moyens de contrôle suffisants. Cette directive européenne, justifiée sur le plan de la protection du consommateur, constitue, dans les faits, une barrière non tarifaire pour l'accès des pays africains au marché européen.

En 2013, seuls sept pays africains sont agréés, contre deux il y a dix ans : le Cameroun, l'Éthiopie, le Ghana, Madagascar, l'Ouganda, la Tanzanie, la Zambie. En Amérique centrale, seuls le Honduras et le Belize ne sont pas agréés ;<sup>3</sup> en Amérique du Sud, aucun des trois pays andins, Pérou, Bolivie, Équateur, n'est agréé, alors que le Chili, l'Argentine, le Brésil et l'Uruguay le sont.

Est-ce important d'obtenir cet agrément ? oui, s'il existe un surplus de production disponible pour l'exportation. Mais la notion de surplus est relative, elle dépend du niveau de la consommation locale. S'il y a un surplus, c'est peut-être parce que la consommation est trop faible : faut-il développer celle-ci, pour améliorer le régime alimentaire de la population, et renoncer à exporter ? Il y a ici un choix politique important à faire : on retrouve les questions posées précédemment sur l'articulation d'une stratégie de commercialisation locale et d'une stratégie tournée vers l'exportation. Un pays peut être intéressé à obtenir l'agrément européen pour des questions de prestige, parce qu'il a besoin de devises, qu'il veut développer ses entreprises exportatrices etc. : toutes des raisons qui ne vont pas nécessairement dans le sens de l'intérêt des consommateurs et des apiculteurs de ce pays. Ceci explique sans doute pourquoi l'Ouganda, qui est agréé depuis 2006, n'a toujours pas, depuis, exporté de miel vers l'UE.<sup>4</sup>

## Import/export versus production et consommation nationale : la situation dans deux pays africains et deux pays latino-américains.

L'analyse qui suit porte sur quatre pays où MMH a des contacts, voire des projets, et qui n'ont pas d'activité d'exportation dans le cadre du commerce équitable labellisé.

Les statistiques utilisées proviennent de la FAO : comme toutes les statistiques, elles ne sont qu'un reflet imparfait de la réalité et sont d'autant plus sujettes à caution qu'elles concernent une activité rurale, menée essentiellement par de petits paysans, et que seule une partie de la production est donc déclarée. Néanmoins, par le jeu des comparaisons d'un pays à l'autre, certaines tendances lourdes se révèlent.

De manière générale, aucun de ces pays ne développe une activité d'importation ou d'exportation importante en volume, c'est-à-dire en chiffres absolus, au regard du commerce international du miel.<sup>1</sup> Mais si l'on examine, pays par pays, le rapport relatif entre la production et l'activité d'import/export, on se rend compte que le commerce extérieur du miel pèse lourd au Honduras, pays qui importe davantage qu'il ne produit, tandis qu'il est très faible en Bolivie et insignifiant au Cameroun et à Madagascar.<sup>2</sup>

Bien que l'activité import/export de ces deux derniers pays soit très faible en ce qui concerne le miel, on peut observer qu'ils exportent plus qu'ils n'importent ; les volumes importés concernent vraisemblablement du miel conditionné originaire d'Europe, destiné à une clientèle aisée (expatriés, touristes, bourgeoisie locale). Ces deux pays sont agréés par l'UE pour exporter leur miel (Madagascar depuis fin 2011 et le Cameroun depuis 2010) :<sup>3</sup> il serait intéressant d'évaluer, dans quelques années, l'impact de cet agrément sur leurs exportations vers l'Europe.

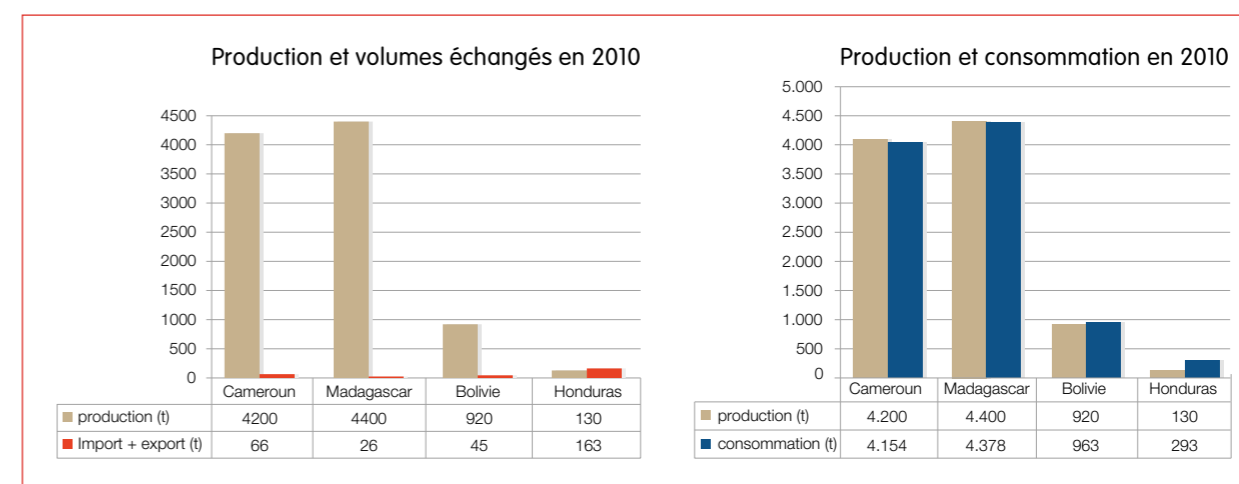
Quant aux deux pays latino-américains, ils sont clairement importateurs ; il n'est donc pas étonnant qu'ils n'aient toujours pas demandé officiellement à l'UE d'être agréés pour pouvoir exporter du miel. Le Honduras est d'ailleurs, avec le Belize, le seul pays d'Amérique centrale à ne pas disposer de cet agrément.

Les quantités importées par la Bolivie représentent 5% de la consommation mais 56%<sup>4</sup> pour le Honduras ! Dans ce pays, plus de la moitié du miel consommé est du miel d'importation. Et pourtant, malgré ces importations, la consommation de miel par habitant y est très faible par rapport aux autres

pays étudiés : 40 g./an par habitant, contre 100 g. en Bolivie et 210 g. au Cameroun et à Madagascar (chiffres de 2010). A titre de comparaison, la consommation de miel en Belgique est d'environ 700 g.<sup>5</sup>

Sur le plan de la production, un clivage net existe entre, d'une part, la Bolivie et le Honduras, et, d'autre part, le Cameroun et Madagascar. Dans ces deux derniers pays, la production a dépassé 4.000 tonnes en 2010, tandis que la Bolivie est restée en-dessous de 1.000 tonnes et que le Honduras a stagné autour de 125 tonnes par an tout au long de la décennie...

En conclusion, on peut dire que l'objectif d'une politique nationale au Honduras et en Bolivie devrait se diriger vers l'augmentation de la production nationale de miel, afin de satisfaire la consommation locale existante et d'importer moins de miel.<sup>6</sup> Au Cameroun et à Madagascar, les choses sont moins claires, le choix reste ouvert entre maintenir la situation actuelle ou augmenter la production. Si on veut augmenter celle-ci, il faut alors définir l'objectif qu'on se donne : alimentaire (augmenter la consommation par habitant) ?<sup>7</sup> ou développer les exportations afin de faire rentrer des devises fortes dans le pays ?



Source : FAOSTAT; Infographie : MMH

<sup>1</sup> Voir le dossier du Mayazine n° 20 (sept. 2011), consacré au marché mondial du miel. <sup>2</sup> Au Cameroun et à Madagascar, le total cumulé des importations et des exportations représente respectivement 1,8% et 0,6% de la production, et 5% en Bolivie, contre 125% au Honduras... <sup>3</sup> Cameroun : Décision de la Commission du 10 juin 2010 (2010/327/EU) ; Madagascar : Décision du 14 octobre 2011 (2011/690/EU). <sup>4</sup> En moyenne sur 10 ans (2001-2010). <sup>5</sup> En 2008 : voir le dossier du Mayazine n° 20 (sept. 2011). <sup>6</sup> C'est clairement la voie choisie par le président bolivien Evo Morales. <sup>7</sup> Cet objectif « vertueux » n'est pas si évident que cela à réaliser : le prix du miel étant élevé, il faut, pour augmenter la consommation, soit que le pouvoir d'achat augmente, soit que le prix du miel baisse. Cette dernière option ne va pas nécessairement à l'encontre des intérêts du producteur : si, parallèlement, il augmente suffisamment sa production, il peut, au final, en sortir gagnant et faire de l'apiculture une activité rémunératrice.

<sup>1</sup> Dossier « Commercialisation du miel et réglementations », Mayazine n°24. <sup>2</sup> Directive 96/23/EC du 29/4/96 ; voir également le Mayazine n°2, p. 8, et n°24, p. 7. <sup>3</sup> Le Belize a perdu son agrément en octobre 2011 pour ne pas avoir actualisé son plan de surveillance (2011/690/EU). <sup>4</sup> Exception faite de quelques tonnes exportées, sporadiquement, vers l'Autriche ou le Royaume-Uni.

## L'apiculture en RDC par Noémie El Agrebi

La RDC abrite sur son territoire 43% des forêts tropicales d'Afrique et devrait, de ce fait, avoir un potentiel apicole considérable. Or, la production apicole n'y est pas recensée, c'est ce que démontre l'absence de statistiques de la FAO. La RDC n'exporte pas de miel et en importerait même pour satisfaire la demande des consommateurs : alors, qu'en est-il de ce potentiel?

La RDC est un pays très vaste, où l'information circule mal, et c'est avec précaution que j'essaie de me prononcer sur l'apiculture. La RDC n'a pas de tradition apicole dans le sens de la « domestication » des abeilles dans des ruches de quelque forme que ce soit, le miel est cueilli quand un essaim se présente en forêt ou en savane. Il est consommé par la famille, offert, échangé mais, traditionnellement, il fait rarement l'objet de commerce.

À l'heure actuelle et suite à des formations prodiguées par l'armée du Salut il y a une dizaine d'années, plusieurs initiatives apicoles se sont développées principalement dans les provinces du Bas-Congo et sur les plateaux du Batéké, non loin de Kinshasa, la capitale.

La production de ces deux provinces, où l'apiculture se pratique de manière extensive, est loin d'atteindre son maximum. La consommation reste faible : si le miel est connu en RDC, il est surtout consommé en petites quantités sous forme d'alicament ou de fortifiant. La production est écoulée via différents canaux, par la vente directe (à la communauté, aux abords des routes etc.) ou par la vente à des intermédiaires : coopératives ou particuliers qui se chargent de revendre le miel à des entreprises de transformation.

Parallèlement, la province d'Equateur, qui abrite la plus grande partie de la forêt en RDC, inonde le marché d'un miel sauvage, cueilli et conditionné en bouteilles de récupération. Le prix de ce miel est extrêmement bas, mais n'a pas de réelle influence sur le prix du marché, sa qualité étant considérée comme douteuse.

Autre élément à signaler, l'Angola, pays limitrophe de la RDC et qui comprend l'enclave de Cabinda, absorbe une partie de la production congolaise à bon prix.

En conclusion, la RDC est un très large territoire avec une grande diversité et des intervenants qui ne présentent pas de structure permettant de fournir une information fiable : la filière miel n'en est encore qu'à ses tout débuts, espérons que d'ici quelques années elle se renforce pour nous montrer toute la diversité de sa production apicole.



Commercialisation du miel locale en supermarché, Novembre 2009, Kinshasa, Congo.

## COMMERCE ÉQUITABLE DROIT À L'ALIMENTATION

La nouvelle campagne 11.11.11 du CNCD pour 2013 et 2014 met en avant le droit à l'alimentation. Miel Maya Honing participera à cette campagne car le commerce équitable est un outil essentiel dans la défense du droit à l'alimentation des populations. Voyons comment ces deux notions s'articulent.

Laure Combeaud

« **LA CHARTE INTERNATIONALE** des droits de l'Homme reconnaît le droit à l'alimentation comme le droit de chaque personne d'être à l'abri de la faim et d'avoir accès à une nourriture suffisante et adéquate pour pouvoir vivre dignement<sup>1</sup> ». Or parmi les 950 millions de personnes qui manquent de nourriture dans le monde, la grande majorité est constituée de paysans. Comment expliquer ce paradoxe ?

En plus des phénomènes de désertification et d'expansion urbaine, trois grands facteurs exercent une pression constante sur les paysans : l'accaparement de terres, les agrocarburants et la spéculation sur les produits agricoles.

L'accaparement de terres (plus de 80 millions d'hectares depuis 2000) consiste dans l'appropriation (parfois de manière illégale) de terres cultivables par les grands investisseurs ou les multinationales. Ces appropriations s'accompagnent souvent de l'éviction forcée des communautés paysannes déjà présentes sur les terres, menaçant ainsi la sécurité alimentaire des pays concernés.

En se fixant des objectifs d'énergies renouvelables qu'elle ne sait

produire elle-même, la Belgique (à l'instar de la plupart des pays d'Europe) encourage les pays du Sud à convertir des terres, destinées à l'alimentation, en terres destinées aux agrocarburants, mettant en péril à la fois la sécurité et la souveraineté alimentaires des populations.

Enfin, depuis la crise financière de 2008, les investisseurs internationaux font de plus en plus de bénéfices grâce à la variation des prix agricoles. Les paysans subissent de plein fouet ces variations sans pouvoir ni les prévoir ni les contrer, étant à la merci des acheteurs de leurs récoltes.

Le commerce équitable permet de lutter contre ces dérives en offrant aux producteurs une stabilité financière grâce à la garantie d'un revenu à moyen terme. Ainsi, ils peuvent accéder plus facilement au crédit pour se procurer des intrants (outillage, semences, etc.) ou encore améliorer la qualité de leur production.

Garantir une production rentable (grâce au prix de vente fixé à l'avance, tenant compte des coûts de production) permet à son tour de sécuriser le foncier et la structure



Affiche campagne CNCD-11.11.11, 2013.

de production. Ainsi, les coopératives dont la production « marche » et qui sont reconnues par les autres acteurs régionaux auront moins de chance de se faire accaparer leurs terres. Les paysans peuvent se maintenir sur leurs terres, ainsi ils n'auront pas à migrer vers les villes ou vers les grandes exploitations agricoles pour trouver du travail. Le commerce équitable participe donc au renforcement de la sécurité et de la souveraineté alimentaires, autrement dit, du droit à l'alimentation.

<sup>1</sup> CNCD

## NOUVELLES & AGENDA

### Le 2<sup>ème</sup> Congrès Européen d'Apiculture

Pour ses 30 ans d'activités, le CARI asbl organise, «Beecome», à Louvain-La-Neuve. Ce grand rassemblement permettra aux apiculteurs de toute l'Europe de s'informer et de se retrouver. Un grand nombre de fédérations apicoles s'associent à cette oc-

casion pour évoquer les enjeux et les thèmes majeurs qui seront examinés par les meilleurs spécialistes d'Europe.

Miel Maya Honing et le réseau apiculture et développement (BNNS<sup>1</sup>) y seront aussi présents

avec un stand, afin de sensibiliser les apiculteurs européens à la situation des apiculteurs du Sud.



### La Nuit du commerce équitable, le vendredi 4 Octobre 2013, au Schouwburg à Leuven

Bonne musique et snacks équitables et délicieux, pour l'esprit et le corps... : c'est reparti pour la «Nuit du commerce équitable» !

30CC et ses trois partenaires du commerce équitable – Oxfam-Wereldwinkels, Colora festival et Miel Maya Honing - fêtent cette année encore la semaine du commerce équitable!

Le charismatique duo Sousou et Maher Cissoko, une chanteuse suédoise et un artiste sénégalais qui joue de la kora (instrument à cordes

ouest-africain) nous fera découvrir une musique groovy ouest-africaine avec des influences de reggae, mbalax, pop et blues. Depuis la sortie de leur premier album Adoun en 2008, ils ont partagé la scène avec de grands noms comme Toumani Diabaté, Amadou & Mariam et Salif Keita. En première de ce concert, vous découvrirez cinq poètes slammeurs pour un programme de créations orales variées et engagées.

Pour plus de renseignements, rejoignez-nous sur la page Facebook «Nacht van de Fair Trade».



Légende

<sup>1</sup> BNNS : Beekeeping Network North-South, réseau international d'apiculture et développement.

## D'ICI, DE LÀ UNE INDICATION GÉOGRAPHIQUE PROTÉGÉE POUR LE MIEL BLANC D'OKU

Dans le cadre d'une étude sur la faisabilité de la certification « commerce équitable » (voir l'article « Carnet de route » en page 3), le miel blanc d'Oku a obtenu une Indication Géographique Protégée (IGP). L'origine et la qualité du Miel Blanc d'Oku au Cameroun est désormais garantie par cette IGP qui est enregistrée à l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI). Cette certification lui octroie une protection dans les 16 pays africains<sup>1</sup> membres de l'OAPI.

Noëmie El Agrebi, d'après Mathilde Sanglier

### Campagne 11.11.11

Cette année, le CNCD lance sa campagne de récolte de fonds du 7 au 17 novembre 2013.

Elle portera les couleurs du droit à l'alimentation « Pour une alimentation durable et plus juste ».

La vente des produits de l'opération 11.11.11 permet le soutien de nos projets dans le sud.

Vous aussi, vous pouvez nous aider ! Rejoignez notre équipe de vendeurs bénévoles et faites un geste concret !

Pour toute info supplémentaire, veuillez-vous adresser à Emilie : emilie.sainvitu[at]maya.be

**L**A PARTICULARITÉ du miel d'Oku est liée à une zone géographique spécifique, située au nord-ouest du Cameroun, qui englobe la forêt du Kilum-Ijim et regroupe trois centres de production apicole à Oku, Belo et Jakiri.

Ce miel est réputé pour sa qualité ainsi que pour ses propriétés médicinales : son prix sur le marché local est plus élevé que le miel ordinaire. C'est dans un souci de protection de ce miel exceptionnel que l'OAPI lui a accordé une indication géographique protégée. Celle-ci permet d'établir une relation de confiance entre les consommateurs citadins et les producteurs de zones rurales.

Le KIWhA (Kilum-Ijim White Honey Association<sup>2</sup>) représente les producteurs de miel certifiés par l'IGP. Cette association est chargée de garantir la qualité grâce à un système de contrôle interne et un panel de dégustation. Pour ce faire, un cahier des charges a été rédigé, trois contrôleurs ont été récemment

formés par l'organisation Guiding Hope<sup>3</sup> et un panel de dégustation a été formé par un expert du Cirad<sup>4</sup>. Pour que l'IGP du Miel Blanc soit performant, le KIWhA a encore beaucoup à faire : trois centres de collecte doivent être construits ; afin de minimiser les temps de transport du miel et améliorer les conditions de sa conservation. La Mairie d'Oku a d'ailleurs débuté les démarches administratives. Les contrôleurs nouvellement formés doivent mettre en place un système interne de contrôle de qualité et le panel de dégustation doit être opérationnel. Le packaging et étiquetage du produit doivent être améliorés afin de mieux représenter la qualité du produit et être plus attractif pour de nouveaux consommateurs.

Le KIWhA réfléchit également à la possibilité d'introduire une apiculture semi-moderne pour une meilleure durabilité et constance de la production.



Récolte du 1<sup>er</sup> mai 2013, forêt du Kilum-Ijim, Oku, Région du Nord-Ouest, Cameroun



Origine et qualité certifiées par l'Indication Géographique Protégée

<sup>1</sup> Pays membres de l'OAPI : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée équatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Guinée-Bissau, Sénégal et Togo. <sup>2</sup> Kilum-Ijim association du miel blanc. <sup>3</sup> Organisation camerounaise qui promeut la production apicole ainsi que la commercialisation du miel. <sup>4</sup> Centre de recherche français qui répond, avec les pays du Sud, aux enjeux internationaux de l'agriculture et du développement.

# DONS

**Miel Maya Honing asbl est agréée pour délivrer des attestations fiscales, pour tout don d'au moins 40€ par an (versé en une ou plusieurs fois).**

**Compte bancaire :  
IBAN BE 91 3400 6533 3376  
Code BIC : BBRUBEBB**

Pour tout versement de 40€, vous recevrez une attestation fiscale qui vous permettra de déduire votre don de vos revenus: c'est votre avantage fiscal.

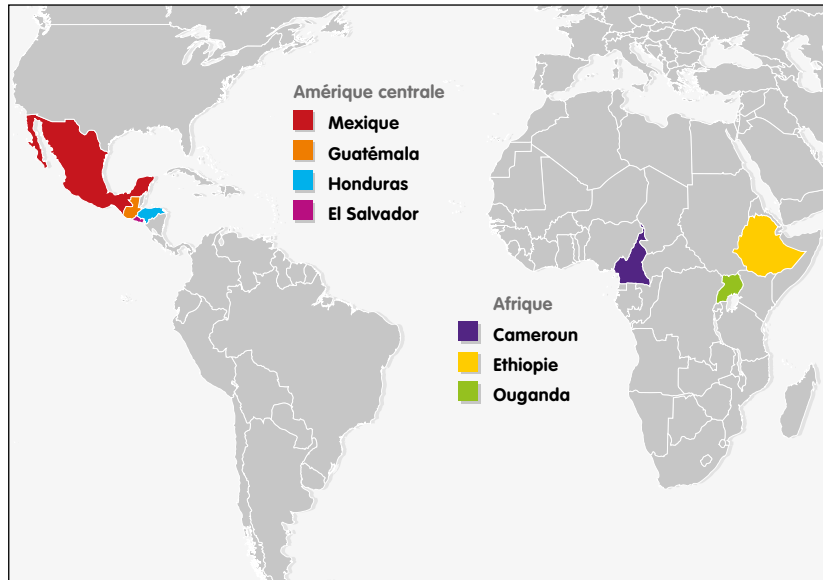
Vous contribuerez ainsi au financement de nos projets au Mexique, en Amérique centrale et en Afrique. Les projets en Amérique latine sont cofinancés par la Coopération belge (DGD) dans le cadre de notre Programme 2011-2013. L'objectif global de ce Programme est formulé comme suit : Au Sud, l'apiculture contribue au développement durable (économique, social et environnemental) d'organisations apicoles à finalité sociale issues de communautés paysannes marginalisées. Au Nord, le consommateur contribue au développement durable en adhérant au commerce équitable et en adaptant son comportement en conséquence. Il en partage les valeurs, qui lui sont également bénéfiques notamment sur le plan de l'environnement. De cette façon s'établit une relation mutuelle, équitable et respectueuse entre le producteur du Sud et le consommateur du Nord.

Art. 4 Loi 8.12.92 – Arr. Min. 18.03.93. Miel Maya Honing asbl gère de manière autonome une base de données automatisée afin d'enregistrer les données concernant la gestion des relations avec ses donateurs et sympathisants. Vous avez le droit de demander toutes les données vous concernant et de les faire modifier le cas échéant.



# NOS PARTENAIRES

Les partenaires de Miel Maya Honing asbl sont des organisations apicoles du Sud, issues de communautés paysannes marginalisées et fonctionnant sur le mode des coopératives. Ces organisations sont situées dans les sept pays indiqués dans la carte ci-dessous. Elles rassemblent 900 apiculteurs, soit, avec leurs familles, plus de 5.000 personnes.



## CEUX QUI CULTIVENT SONT AUSSI CEUX QUI MEURENT DE FAIM

DUR À AVALER, NON ?



**Pour nourrir la planète,  
soutenons les paysans du Sud.**  
BE30-0000-0000-1111

